



Syndicat CGT Territoriaux De Fleury Mérogis

Fleury Merogis, le 26 décembre 2019

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 6 janvier au 6 février 2020

Monsieur le Maire,

Depuis le 5 décembre dernier, un fort mouvement de grèves et de manifestations réunit des centaines de milliers de salariés et de fonctionnaires notamment dans notre champ professionnel. Cette mobilisation est volontairement niée. Cela dénote d'une volonté de tendre une fois de plus les relations sociales entre le gouvernement et les personnels de notre champ professionnel. Les agents, fonctionnaires et salariés se mobilisent régulièrement pour porter une autre réforme des retraites et entendent les porter jusqu'au retrait de ce projet.

Conscient de la nécessité de porter le combat au niveau nécessaire et de travailler à la concentration interprofessionnelle des processus d'action, la CGT des Territoriaux de Fleury-Mérogis s'associe au préavis de grève de la fédération CGT Services publics et appelle à la poursuite des actions, des mobilisations et à **la grève dans tous les services de la Ville et en particulier le jeudi 9 janvier 2020 pour la mobilisation à Paris.**

Avec les agents et salariés du champ fédéral, nous portons les revendications suivantes :

- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ; - Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Afin de permettre aux personnels de la Mairie de Fleury-Mérogis de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la CGT Territoriaux de Fleury-Mérogis dépose **ce préavis de grève de 0 h à 24 h du 6 janvier au 6 février 2020**, pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Le syndicat CGT Territoriaux de Fleury-Mérogis

